



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 octobre 2025

**Objet de la délibération**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PROJET POUR L'ASSOCIATION FRERES D'AMES**

Le trente octobre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Pascal LE LIBOUX pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Valérie MAHÉ pouvoir à Philippe PERRONNO , Julian PONDAVEN pouvoir à Yves GUYOT , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Lisenn LE CLOIREC , Peggy CACLIN pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Joël TRÉCANT , Gwendal HENRY pouvoir à Claudine CORPART , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

**Absent(s) :**

Julien LE DOUSSAL ayant le pouvoir de Nadia SOUFFOY.

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Joël TRÉCANT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2025.10.003

Rapporteur : Claudine CORPART

La ville d'Hennebont accompagne financièrement le marché de Noël organisé par le syndicat mixte du Haras. Celui-ci était pris en charge par l'association « Anim'Hennebont » qui n'a pu renouveler cette action en 2025.

L'association Frères d'Âmes est une association installée au Haras national d'Hennebont. Elle accueille des soldats, pompiers, policiers, gendarmes ou soignants victimes de stress post-traumatique, en contribuant à leur reconstruction, en apportant une réponse rapide aux situations de détresse psychologique et en favorisant leur réinsertion dans la vie civile.

Dans ce cadre, l'association s'est engagée à organiser le prochain marché de Noël qui se tiendra les 20 et 21 décembre 2025 sur le site du Haras.

Afin de soutenir l'élaboration et la mise en place de cet événement, il est proposé l'attribution d'une subvention projet suivante :

Bénéficiaire	Action	Montant attribué
Frères d'âmes	Organisation du Marché de Noël	4 000 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 6 octobre 2025,  
**Vu** l'avis de la Commission « Vie » du 16 octobre 2025,  
**Vu** la demande de subvention projet sollicitée,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ **ATTRIBUE** la subvention à l'association mentionnée dans le tableau présenté,

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,



  
**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)